

**Chef (fe) de projet
développement territorialisé des filières et parcours de soins**

**Agence Régionale de Santé de Mayotte
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie**

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Référence : Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Famille(s) professionnelle(s) du/des emploi(s) type(s) : Santé

Code et libellé emploi : SAN 20 A ; SAN 60 A ; SAN 90 A ;

Correspondance UCANSS : 0503 ; 0101 - 0109 - 0709

Niveau d'emploi : Catégorie A (IASS, AAE ou AAH) ; niveau d'équivalence UCANSS : 4

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N° (ne pas renseigner)	Catégorie Etat: A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Catégorie Assurance-maladie : Agent de direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/> Informaticien <input type="checkbox"/> Cadre <input checked="" type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/>
Cotation, s'il y a lieu :	Poste vacant : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>
Date de mise à jour : 01/11/2022	Date de prise de poste souhaitée : 1 ^{er} trimestre 2023

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

ARS de Mayotte
Centre Kinga, Route Nationale 1 - BP 410 - 97600 Mamoudzou

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Présentation de l'agence :

Mayotte est dotée de sa propre Agence Régionale de Santé (ARS) depuis le 1er janvier 2020. Celle-ci a pour mission de définir et de coordonner la politique de santé sur l'ensemble de l'île. L'ARS de Mayotte couvre tous les domaines de la politique de santé : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, l'organisation de l'offre de soins dans les cabinets médicaux de ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales. Elle comporte :

- une direction de la santé publique, regroupant les services « santé environnement », « prévention et actions de santé », et « lutte anti-vectorielle » ;
- une direction de l'offre de soins et de l'autonomie, qui assure la mise en œuvre de la politique territoriale en matière d'offre de soins, autour d'un pôle d'appui à la transformation de l'offre, regroupant les missions « e-santé » - « attractivité - RH en santé et formation », et « Aide au pilotage du système de santé », d'un pôle sanitaire qui regroupe les missions « qualité et performance des établissements de santé », « exercice coordonné », « accès aux soins primaires » et « développement territorialisé des filières et

parcours » et enfin du pôle autonomie regroupant les unités « programmation, développement - évaluation des prises en charges » et « tarification et contractualisation ». La direction assure également, autour de son secrétariat de direction, l'organisation des instances de démocratie sanitaire et les relations avec les usagers du système de santé. Une unité « gestion des actions et du FIR », assure la performance du FIR de la DOSA. Enfin, pour assurer le pilotage des programmes d'investissements de l'offre, l'ARS s'est doté d'une task-force co animée par la DOSA et le CHM.

- un secrétariat général, comportant les services « ressources humaines et dialogue social », « services informatiques réseau », ainsi que les cellules « budget », « achats et marchés » et « logistique ».

Les services « communication » et « coopération régionale et internationale » sont rattachées au directeur de cabinet de la direction générale. Sont par ailleurs directement rattachés à la direction générale, les conseillers médicaux et la mission « inspection-contrôle », ainsi que le chargé des « études et statistiques ».

Cette autonomie nouvelle confère à l'ARS la responsabilité de bâtir un projet répondant plus précisément aux besoins des populations de Mayotte. Ce sont 151 collaborateurs mobilisés, qui accompagnent, de manière concrète le déploiement de la santé à Mayotte, et ce en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire présents sur le terrain.

Situation sanitaire et sociale à Mayotte :

Mayotte est un archipel de l'Océan indien, de plus de 270 000 habitants (prévision 2019 - INSEE). Département français depuis 2011, il présente des caractéristiques démographiques et sanitaires hors normes. C'est le département le plus jeune de France : la moitié de la population à moins de 18 ans. Sa croissance démographique est très rapide, résultant d'une forte natalité (+ 42 % de naissances entre 2013 et 2018) et d'une immigration notable. Il accueille en effet une forte proportion de résidents étrangers, provenant en particulier des Comores, dont une partie se trouve en situation irrégulière et présente une grande précarité sanitaire et sociale.

Mayotte fait face à d'importantes mutations économiques, sociales, culturelles, familiales, institutionnelles mettant en évidence les besoins croissants en matière d'accompagnement et de soins.

MISSIONS :

L'ARS de Mayotte met en place son premier PRS de Mayotte. A ce titre, des priorités fortes de développement de filières d'excellences ou nécessaires à Mayotte vont devoir être mises en œuvre et feront l'objet d'enjeux forts. En parallèle un accent doit être porté sur la territorialisation de l'offre de soins afin, de réduire les inégalités en santé.

A ce titre, la coordination "ville-hôpital" et l'accès aux soins non programmés doivent être renforcés. Ces stratégies constituent une priorité de l'agence et seront particulièrement suivies par la direction de la DOSA.

Le /la chef (fe) de projet « développement territorialisé des filières et parcours de soins », intervient en soutien méthodologique, des services de la DOSA. Il/elle participe à la mise en œuvre des orientations du PRS de Mayotte et à ce titre, participe à l'appui aux politiques de prévention de la direction de la santé publique. Il / elle assure :

- la co-construction des filières et parcours de soins, pour l'évolution et la territorialisation des filières ;
- le développement des CPTS sur l'ensemble de l'île et l'animation des réseaux et mobilisation des acteurs de proximité de santé ;
- La qualité des soins et la sécurité des patients : il / elle organise le développement, la promotion et l'accompagnement de la dynamique d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des personnes soignées, dans les champs de la santé et de l'autonomie.
- Organise les relations avec la structure régionale d'appui ;
- L'appui aux instructions des autorisations et habilitations sanitaires,
- Le suivi et évolution des projets d'établissements et structures de soins, dans leurs dimensions opérationnelles (pré requis, articulation, innovation, conventionnement entre établissements et structures sanitaires ou médicosociales, articulations CSSM,) ;
- Référente article 51 de l'ARS, assure l'appui à la préparation et à la validation des protocoles entre professionnels.

Interfaces professionnelles :

En interne : les autres services de la direction de l'offre de soins et de l'autonomie et la direction de la santé publique.

En externe : les correspondants et référents DGOS ; les directions métiers de l'établissement de santé public et privés ; la direction de l'institut d'enseignements en santé.

Le/la chef (fe) de projet participe à la conduite des projets transversaux, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRS, ainsi que pour le suivi des plans régionaux et nationaux. Il/elle inscrit son action dans le cadre des missions globales de la DOSA et peut être amené (e), en fonction des priorités, à assurer le suivi de dossiers relevant de la direction ou des missions d'inspection/contrôle. Il / elle participe aux astreintes administratives de l'ARS.

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) :

Relations avec : établissements de santé, public et privés, l'ensemble des partenaires de l'ARS sur ce domaine de compétence.

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

Cadre de niveau A, médecin ou cadre de santé et connaissance des établissements sanitaires ou équivalent.

Savoir :

- Environnement administratif du ministère de la santé et des ARS
- Connaissance des organisations et fonctionnements des établissements de santé et des professionnels de ville
- Cadre légal et réglementaire de la santé publique, organisation des établissements de santé, fonctionnement des services de soins
- Techniques administratives, d'analyse et de synthèse

Savoir-faire :

- Maîtrise de l'outil informatique. Devra appréhender les applicatifs métiers ARS
- Aptitude au travail en partenariat et en équipe
- Anticipation, respects des délais, disponibilité
- Capacité de proposer et de mener toute évolution portant sur le processus d'organisation de soins en fonction des besoins et des impératifs
- Aptitude au contact avec les publics et les partenaires extérieurs
- Rigueur et autonomie dans l'organisation du travail au regard des objectifs du service

Savoir-être :

- Bonne capacités relationnelles, sens de la diplomatie, capacité d'adaptation
- Capacités de création, innovation, de proposition
- Réactivité et bonne adaptation au changement
- Aptitude au contact avec le public et les partenaires extérieurs
- Rigueur et autonomie dans l'organisation du travail au regard des objectifs du service
- Travailler en autonomie

Expérience professionnelle

Une expérience professionnelle est demandée dans le domaine de la gestion des établissements de santé.

CANDIDATURES ET CONTACTS

Pour tout renseignement sur le poste :

ARS Mayotte : Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Patrick BOUTIE

patrick.boutie@ars.sante.fr

Candidature à transmettre, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation, au service des Ressources Humaines :

Agence Régionale de Santé de Mayotte

Centre Kinga

90, route nationale - Kawéni

97600 MAMOUDZOU

Mail : ARS-MAYOTTE-RECRUTEMENT@ars.sante.fr

Date limite de réception des candidatures : **15/12/2022**